

## REGLEMENT DU JEU

### « Vos mots d'amour »

- **ARTICLE 1 : Société Organisatrice**

La société LCO1 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice Ayant son siège social au 25 Boulevard F.W.Raiffeisen L-2411 Luxembourg »), immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B.187.622, organise dans le Shopping Center Cloche d'Or, un jeu sans obligation d'achat intitulé "Vos mots d'amour" (ci-après désigné « le jeu »).

Ce jeu se déroulera :

- Du lundi 03 février 2020 à partir de 8h, au samedi 15 février 2020 00h.

- **ARTICLE 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est annoncé selon les moyens suivants : prospectus, presse, publicité sur les lieux de vente, affiches, radio, Internet.

Ce jeu sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure.

Le personnel de la Société Organisatrice, du Shopping Center Cloche d'Or et des sociétés prestataires de services, et les personnels des enseignes et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ce jeu.

Les mineurs peuvent participer à ce jeu sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale.

- **ARTICLE 3 : Modalités de jeu**

► Les participants concourent à 1 jeu et ont 1 chance de gagner selon les modalités suivantes :

\* Jeu « Vos mots d'amour » du 03 au 15 février 2020 (Dimanches inclus)

Pendant toute la durée de l'opération le participant peut jouer d'une façon :

Inscription en ligne pour le tirage au sort :

- En s'inscrivant en ligne sur <https://jeu.clochedor-shopping.lu/>. Et en renseignant, sa civilité, son Nom, Prénom, adresse email, et son n° de téléphone, si le participant travaille ou vit dans le quartier, si le client accepte de recevoir des actualités et des bons plans de La Cloche d'Or par Mail ou SMS et en saisissant son mot d'amour

(minimum 50 caractères – maximum 600 caractères). La civilité, mot d'amour, Nom, Prénom, et adresse mail sont des champs obligatoires.

A la confirmation de la réception du mail à l'adresse mail déclarée (en cliquant sur le lien envoyé suite à l'inscription), le participant sera automatiquement inscrit pour le tirage au sort du lundi 17 février 2020.

Pour toute inscription, le participant accepte l'éventuelle diffusion de son mot d'amour sur : nos totems digitaux dans le Shopping Center, sur le site internet [jeu.clochedor-shopping.lu](http://jeu.clochedor-shopping.lu) et sur toutes éventuelles communications de notre part. Le mot d'amour sera accompagné du Prénom + première lettre du nom de famille du participant.

- **ARTICLE 4 : Les lots**

**a) Jeu Vos mots d'amour du 3 au 15 février 2020**

A gagner sur l'ensemble de la période du JEU :

- Le plus beau mot d'amour remporte 1 week-end en amoureux à Florence d'une valeur de 1 650€
- Les 50 autres plus beaux mots remportent 50 cartes cadeaux d'une valeur de 50€ chacune

La désignation des gagnants aura lieu le lundi 17 février.

Les gagnants seront informés par e-mail de leur gain.

Si la personne désignée gagnante ne se manifeste pas après 1 mois auprès de la réception au Shopping Center, cette personne n'est plus considérée gagnante et ne peut donner suite à aucune réclamation concernant le gain et sa participation au jeu.

Les gagnants sont choisis par la société organisatrice du concours et selon notre coup de cœur par rapport aux mots d'amour envoyés.

**b) Retrait des lots :**

Pour récupérer leurs lots, les gagnants devront se rendre à la réception du Shopping Center Cloche d'Or (place événementielle niveau 0), muni d'une pièce d'identité et de l'e-mail de confirmation de gain.

► Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot le mercredi 4 mars 2020 avant la fermeture du Shopping Center sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot qui sera conservé par l'Organisateur.

► Les cartes cadeaux gagnées ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent

ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

► Le week-end à Florence est modifiable dans la limite du budget de 1650€ et uniquement valable chez DEMY Schandler dans le Shopping Center Cloche d'Or Luxembourg.

- **ARTICLE 5 : Obligations des participants**

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est limité à une participation par compte email (ou adresse email), par personne physique et par canal (cf article 3) pendant toute la durée de l'opération.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s) et adresse email. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu et/ou de se voir attribuer un lot.

La participation au jeu doit être personnelle et manuscrite; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

- **ARTICLE 6 : Responsabilité de la Société Organisatrice**

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant le/les lots.

- **ARTICLE 7 : Modification de l'opération**

Si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

- **ARTICLE 8 : Acceptation du règlement - Contestation**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

- **ARTICLE 9 : Données personnelles**

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles.

Concernant le respect des données personnelles, les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite auprès de l'Organisateur à l'adresse mail : [dpoluxembourg@ceetrus.com](mailto:dpoluxembourg@ceetrus.com).

La Société Organisatrice traite les données à caractère personnel nécessaires à la gestion du Concours en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Suite à la participation au présent Jeu, les coordonnées des participants seront centralisées et feront l'objet d'un traitement informatique pour l'exécution du concours par la Société Organisatrice.

Les données personnelles concernées sont supprimées du fichier de données dans les plus brefs délais. En demandant que ces données personnelles soient supprimées, le participant met également un terme à sa participation au concours.

- **ARTICLE 10 : Informations personnelles**

La participation au jeu et l'acceptation du lot impliquent l'autorisation de la part des gagnants d'utiliser leur image et leur nom par la société organisatrice dans toute manifestation publicitaire liée au présent jeu et sans autre contrepartie que l'attribution du lot.

- **ARTICLE 11 : Avenant**

Tout additif ou toute modification au présent règlement peuvent être publiés durant la période du jeu ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

- **ARTICLE 12 : Règlement**

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Celle-ci devra être faite auprès de la Société Organisatrice à l'adresse indiquée à l'article 1<sup>er</sup> du règlement, à l'attention du service Marketing. Les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lettre verte en vigueur.

Il est également disponible à la Réception en Place événementielle du Shopping Center Cloche d'Or et sur le site internet «[jeu.clochedor-shopping.lu](http://jeu.clochedor-shopping.lu)».

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi luxembourgeoise et les tribunaux de la Ville de Luxembourg sont compétents.

Le présent règlement est déposé par Etude Carlos CALVO - Frank SCHAAL Huissiers de Justice 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.